2022-03-09

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois de mars tenue ce **mercredi 9e jour du mois de mars 2022 à 9 h 00**, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présentes.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2022-03-083

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
La séance régulière du 2 mars 2022 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, soient les points 6.2.4 et 6.5.1, à savoir :

- Fonds Région et Ruralité volet 2 (FRR2) – Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - Appel de projets 2021-2022 – Présentation de l'analyse des projets effectuée par le Service de développement du territoire (recommandation) (point 6.2.4);
- Demande de prix – Renouvellement du contrat de réseau radiocommunication mobile, portative et téléavertisseur de la MRC de Papineau – Mandat d'accompagnement (décision) (point 6.5.1);

Adoptée.

6.2.4 FONDS RÉGION ET RURALITÉ VOLET 2 (FRR2) – POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) - APPEL DE PROJETS 2021-2022 – PRÉSENTATION DE L'ANALYSE DES PROJETS EFFECTUÉE PAR LE SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CA-2022-03-084

ATTENDU la résolution numéro 2020-03-055, adoptée lors de la séance extraordinaire du Conseil des maires tenue le 31 mars 2020, autorisant l'adhésion à l'entente relative au Fonds Région et Ruralité (FRR) signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2022 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2022 (résolutions numéro 2021-11-223, 2021-11-224, 2021-11-225 et 2021-11-226);

ATTENDU que les organismes admissibles aux sommes du FRR sont les municipalités, les organismes municipaux, la MRC, les organismes à but non lucratif et incorporés, les coopératives non financières, les organismes de la culture, de l'environnement, du patrimoine couvrant en tout ou en partie le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2021-06-117, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 juin 2021, portant sur l'adoption de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) pour améliorer les milieux de vie liés à l'entente relative au FRR volet 2 conclue avec le MAMH, laquelle vise le développement local et régional du territoire;

ATTENDU que pour l'appel de projets se terminant le 18 février 2022, onze (11) projets identifiés au tableau 1 et faisant partie intégrante de la présente résolution ont été déposés auprès de la MRC de Papineau;

ATTENDU que les sommes demandées pour l'ensemble des projets totalisent un montant de 487 239.24 $ (incluant un projet municipal);

ATTENDU la recommandation des professionnels du Service du développement du territoire de la MRC de Papineau à l'égard des projets admissibles dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS);

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires de la MRC de Papineau le choix des projets identifiés au tableau 1 et ce, pour un montant total de 88 539 $;

ET QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 16 mars prochain pour considération.

Adoptée.

6.5.1 DEMANDE DE PRIX – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE RÉSEAU RADIOCOMMUNICATION MOBILE, PORTATIVE ET TÉLÉAVERTISSEUR DE LA MRC DE PAPINEAU – MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT

Le sujet sera traité lors de la séance du Comité administratif prévue le 6 avril 2022.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2022-03-085

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet